

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres :

en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Présents : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire, M. CARRÉ Robert, 1^{er} Adjoint, Mme BEREST Audrey, 2^{ème} Adjointe, M. JOSSE Jean-Claude, 3^{ème} Adjoint, M. DELAUNAY Xavier, conseiller délégué, Mme STRAZZER Françoise, conseillère déléguée, Mme HARDY Annick, Mme GIRAUDON Claire, M. VALET Maxime, M. LEGRAND Frédéric.

Absents excusés : Mme GEST Céline, conseillère déléguée, Mme CHAUVIERE Thyphaine, M. VAEVIEN Benoit.

Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert.

Procuration : Mme GEST Céline à M. TAILLEBOIS Jean-Michel

Secrétaire de Séance : M. JOSSE Jean-Claude.

Date de convocation : 19 mars 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2024. Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1. COMPTES DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - Commune - Assainissement**
- 2. AFFECTATION DES RESULTATS**
- 3. TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**
- 4. BUDGETS PRIMITIFS 2024 - Commune - Assainissement**
- 5. MARCHÉ TRAVAUX RUE THEOPHILE BLIN SECTEUR CENTRE-EST**
- 6. AMENAGEMENT RUE THEOPHILE BLIN – DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT**
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS

Délibération n°3-2024-1a

COMPTES DE GESTION 2023 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, pour les budgets de la commune et de l'assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 3-2023-1b

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la Commune, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	787 507.88 €
Recettes de fonctionnement :	1 001 114.92 €
Excédent de fonctionnement :	216 607.04 €
Dépenses d'investissement :	336 467.86 €
Recettes d'investissement :	375 902.94 €
Déficit d'investissement :	39 435.08 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur CARRÉ propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Commune.

Délibération n°3-2024-1c

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de l'Assainissement, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	53 493.78 €
Recettes d'exploitation :	133 600.27 €
Excédent d'exploitation :	80 106.49 €
Dépenses d'investissement :	48 918.24 €
Recettes d'investissement :	139 423.66 €
Excédent d'investissement :	90 505.42 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur CARRÉ propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de l'assainissement.

Délibération n° 3-2024-2

AFFECTATION DES RESULTATS

A – COMMUNE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 216 607.04 €. Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat pour sa totalité à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2024.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2023 de la commune selon la proposition ci-dessus.

B – ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 80 106.49 €. Monsieur le Maire propose de reporter ce résultat en partie à l'article 002 pour 20 179 €, et d'affecter le solde, soit 59 927.49 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2024.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2023 de l'assainissement selon la proposition ci-dessus.

Délibération n°3-2024-3

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2024. Il rappelle que la dernière augmentation remonte à 2019, et que les taux sont restés stables depuis le début du mandat, malgré les divers investissements réalisés en cours ou à venir. Il propose donc de les augmenter de 1%.

Plusieurs conseillers estiment qu'il serait souhaitable d'appliquer une augmentation de 2 %. Suite au débat, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des taxes locales de 1,5 %. Un vote donne les résultats suivants :

Pour 1.5 % d'augmentation : 7 voix (TAILLEBOIS, BEREST, GEST, DELAUNAY, STRAZZER, VALET, HARDY)

Pour 2 % d'augmentation : 2 voix (JOSSE, LE GRAND)

Abstention : 2 voix (CARRÉ, GIRAUDON)

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'augmenter de 1.5 % les taux des taxes directes locales, et de les fixer ainsi qu'il suit pour 2024 :

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES : 34.29 %

TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES : 45.95 %

TAXE D'HABITATION : 12.52 %

Délibération n°3-2024-4a

BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

1 – FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 6-2023-10 du 26 septembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	999 573.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	859 925.12 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le budget primitif 2024 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3-2024-4b

BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION :	104.649.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	186 029.05 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le budget primitif 2024 de l'assainissement est adopté à l'unanimité

Délibération n°3-2024-5

MARCHE TRAVAUX RUE THEOPHILE BLIN CENTRE-EST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mars 2024 pour étudier les offres déposées dans le cadre du marché public d'aménagement de la rue Théophile Blin, secteurs centre et est.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée ouverte, définie aux articles L.2123-1 et R-2113-1-1 du Code de la Commande Publique. La date limite des offres était fixée au 12 mars 2024 0 à 12 h 00.

Deux entreprises ont répondu, et après vérification des offres et analyse de l'ensemble des critères de jugement (valeur technique et prix des prestations) par le cabinet ATEC OUEST, l'offre de l'entreprise COLAS est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse. La Commission d'appel d'offres propose donc de retenir cette offre.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, de Miniac-Morvan, d'un montant de 244 779.60 € HT, pour l'aménagement de la rue Théophile Blin, secteurs centre et est.

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et le charge de toute démarche afférente à cette affaire.

Délibération n°3-2024-6

**AMENAGEMENT RUE THEOPHILE BLIN – DEMANDE SUBVENTION
DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement de la rue Théophile Blin, secteurs centre et est, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du département au titre du nouveau programme « Ambitions communes » dans le cadre du dispositif « Appui solidaire ». Ce dispositif accompagne entre autres l'aménagement de l'espace public communal, pour des travaux en centre-bourg : aménagements paysagers, mobilier, composante mobilité active, végétalisation... Les travaux d'aménagement de la rue Théophile Blin s'inscrivent dans ce cadre, à la suite du contrat d'objectifs réalisé entre 2019 et 2021.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du Département, au titre du programme « Ambitions Communes », dans le cadre du contrat d'objectif.
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout document afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment interrogé Monsieur le Président du Département quant à l'aménagement de la RD 85 et notamment la possibilité de zones de dépassement. Monsieur Chenu vient de répondre par courrier reçu ce jour que les études concernant cette voie seront engagées en 2025.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines lampes d'éclairage public du lotissement de la Planche ne fonctionnent plus. Ce type de lampe n'étant plus produit, elles ne pourront pas être changées. Il faut donc attendre la rénovation globale à effectuer dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement qui vient d'être conclu avec le SDE35. Ce secteur devra être réalisé en priorité.

- Prochaines réunions :
Conseil Municipal : 23 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude JOSSE



Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du PV
3-2024-1a	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Comptes de Gestion 2023 Commune et Assainissement	2
3-2024-1b	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Compte administratif 2023 Commune	2-3
3-2024-1c	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Compte administratif 2023 assainissement	3
3-2024-2A	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Affectation des résultats Commune	3
3-2024-2B	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Affectation des résultats Assainissement	3
3-2024-3	26.03.2024	7.2 Fiscalité	Taux des taxes locales 2024	3
3-2024-4a	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Budget primitif 2024 commune	3-4
3-2024-4b	26.03.2024	7.1 Décisions budgétaires	Budget primitif 2024 assainissement	4
3-2024-5	26.03.2024	1.1 Marchés publics	Aménagement rue Théophile Blin	4
3-2024-6	26.03.2024	7.5 Subventions	Demande subvention Conseil Départemental	5